

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 2 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 33
Excusés : 5
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX JUIN, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 27 mai 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - M. LARGIER - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. ROUSSEAU - M. BOURDELET - Mme VENTURINI - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. LEBOUCHER.

<u>POUVOIRS :</u>	M. ROUSSEAU	à	M. BACHELEY
	M. BOURDELET	à	Mme ANANTHARAJAH
	Mme VENTURINI	à	Mme PIOT
	Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
	M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 2 JUIN 2025

N°2025_06_02-18

Ref : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Familles

Objet: Convention Chantier-jeunes 2025

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2018_04_19 du 9 avril 2018 portant tarification des chantiers jeunes,

VU la convention ci-annexée,

CONSIDERANT le chantier éducatif organisé en collaboration avec l'Association Pour les Équipements sociaux (APES) et la société SEQENS ESH, dans le quartier de l'OCIL du lundi 30 juin 2025 au mardi 8 juillet 2025, consistant au nettoyage et à la mise en peinture de la chaufferie ou de caves situées rue de l'Orme au Charron.

CONSIDERANT le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 euros par l'APES permettant l'organisation d'activités de toute nature au profit des jeunes ayant participé au chantier.

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 20 mai 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

AUTORISE le maire à signer la convention ci-annexée, entre la commune de Pontault-Combault, l'Association Pour les Équipements sociaux (APES) et la société SEQENS ESH, ainsi que tout avenant ou document afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-217703735-20250613-2025_06_02_18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 6 juin 2025

Gilles BORD

Le Maire de Pontault-Combault